

Affichage 02.2018

10 JAN. 2018



N°2018-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM**

- :- :-

BUREAU DU VENDREDI 5 JANVIER 2018

- :- :-

Le 5 janvier 2018, à 10 H 30, les membres du bureau du SICTOM du Secteur de Condom, dûment convoqués le 22 décembre 2017, se sont réunis au siège du SICTOM, Impasse des Pyrénées, 32100 CONDOM.

Etaient présents : MM DUPRONT, CAUSERO, CARDONA, MAZA, DUTOUR, BOISON, BOURDIOL, CAPDEVILLE, DONA.

Absent : M. BEZERRA

Excusée : Mme MAZZOCCO

Secrétaire de séance : M. CAUSERO

OBJET : MISSION AVOCAT (Sictom/CCT)

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau les instances en cours auprès du TA de Pau :

- 1700273-3 Délibération 16/12/2016 taux différenciés TEOM
- 1700277-3 Délibération 30/09/2016 principes collecte
- 1700279-3 Délibération 30/09/2016 définition zonage collecte porte à porte Condom

Monsieur le Président **PROPOSE** :

- De défendre en justice dans les trois instances ci-dessus :
- Le cabinet d'avocats SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL de PAU-64 pour représenter les intérêts du SICTOM
- Le bureau du Sictom, conformément à l'article L5211-10 du CGCT et à la délibération 2014/20 du 19 juin 2014 donnant délégation au bureau.

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau, à l'unanimité,

DECIDE de défendre en Justice dans les trois instances susvisées engagées devant le Tribunal Administratif de PAU

DESIGNE le cabinet d'Avocats SCPA COUDEVILLE-LABAT-BERNAL de PAU pour défendre les intérêts du Sictom.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces procédures.

Pour extrait certifié conforme

Condom, le 8 janvier 2018

Le Président,

Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

Didier DUPRONT

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-Préfecture

Le : 10 JAN 2018

Publiée le : 10 JAN. 2018

10 JAN. 2018

